



Actualités OFS

BFS Aktuell

Attualità UST



13 Protection sociale

Neuchâtel, décembre 2013

Statistique suisse de l'aide sociale 2012: le nombre de cas augmente jusqu'à plus de 10% dans certains cantons

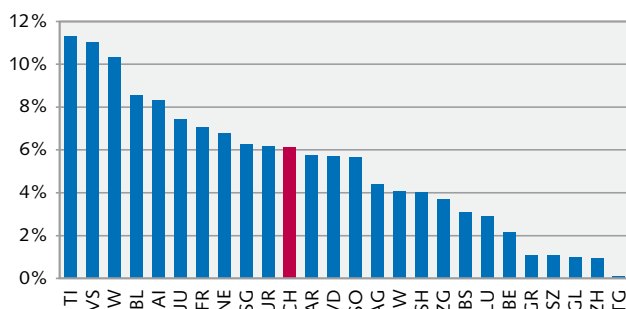
En 2012, 250'333 personnes (153'586 dossiers) ont bénéficié de l'aide sociale économique en Suisse. Le taux d'aide sociale s'est accru de 0,1 point en un an et se situe à 3,1%.

Hausse du nombre de cas dans tous les cantons

Par rapport à l'année précédente, le nombre de dossiers d'aide sociale a augmenté de 8900 (+6,1%) et celui des bénéficiaires de 14'200 personnes (+6,0%). Cette progression est due en grande partie au transfert à l'aide sociale, dans le canton de Genève, de la prestation cantonale d'aide aux chômeurs. A elle seule, cette fusion a généré une hausse de 3200 cas environ. Le nombre de dossiers a par ailleurs augmenté dans tous les cantons.

Evolution du nombre de dossiers par canton (sans le canton de GE), 2012

G 1



Le canton de Genève ne figure pas parce qu'il a réuni deux prestations ce qui conduit à une augmentation exceptionnelle (34%). Il est par contre pris en compte dans le total pour l'ensemble de la Suisse.

Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2012

© OFS

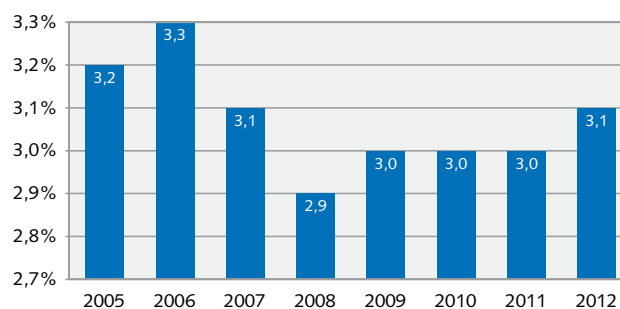
La hausse du nombre de cas atteint 1% environ dans certains cantons (GL, GR, SZ, TG, ZH) et quelque 10% dans d'autres (OW, TI, VS). Elle se situe toutefois entre 3% et 9% dans la plupart des cantons. Le nombre de dossiers d'aide sociale n'a diminué dans aucun canton en 2012, alors qu'il était en baisse dans certains cantons ces dernières années.

Le taux d'aide sociale au niveau national augmente pour la première fois depuis trois ans

La hausse du nombre de dossiers entraîne aussi une augmentation du nombre des bénéficiaires. La barre des 250'000 bénéficiaires de l'aide sociale a été franchie pour la première fois en 2012. Il en résulte une hausse du taux d'aide sociale, qui se situe désormais à 3,1% au niveau suisse.

Taux d'aide sociale en Suisse, 2005–2012

G 2



Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2012

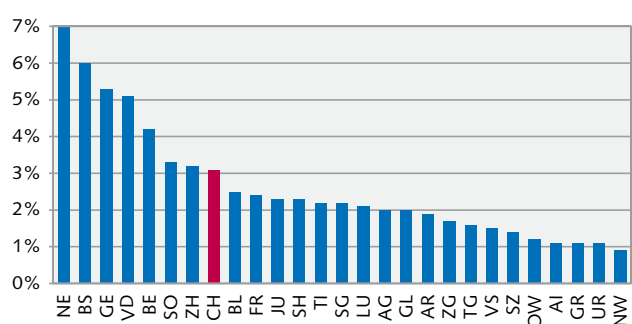
© OFS

Evolution contrastée du taux d'aide sociale selon le canton

Le taux d'aide sociale a augmenté dans 15 cantons, il est resté inchangé dans onze autres et n'a baissé dans aucun canton. La répartition selon le niveau du taux d'aide sociale dans les cantons reste la même que les années précédentes: le taux d'aide sociale est plus élevé dans les cantons urbains (BS, GE) que dans les cantons ruraux. Les cantons romands présentent des taux d'aide sociale plus élevés que les cantons alémaniques. Par contre, l'augmentation des cas ne varie pas en fonction de la taille de la commune: le nombre de dossiers est en hausse aussi bien dans les petites communes que dans les grandes villes.

Taux d'aide sociale par canton, 2012

G 3



Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2012

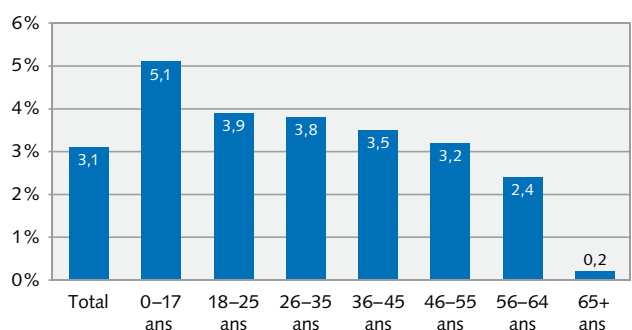
© OFS

Structure par âge: les enfants et les jeunes sont les principaux bénéficiaires de l'aide sociale

Près d'un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale (75'000 personnes ou 29,9%) sont des enfants ou des jeunes de moins de 18 ans. Le taux d'aide sociale de cette tranche d'âges est donc de 5,1%. La part des enfants et des jeunes dans les bénéficiaires de l'aide sociale est supérieure de plus de deux tiers environ à celle des autres groupes d'âges.

Taux d'aide sociale par classes d'âges, 2012

G 4



Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2012

© OFS

Le taux d'aide sociale baisse à partir de 56 ans, lorsque d'autres assurances sociales (AVS, LPP et indemnités journalières) prennent le relais. Quant aux plus de 65 ans, ils bénéficient dans la plupart des cas de prestations complémentaires (PC) ordinaires à l'AVS/AI relevant du droit

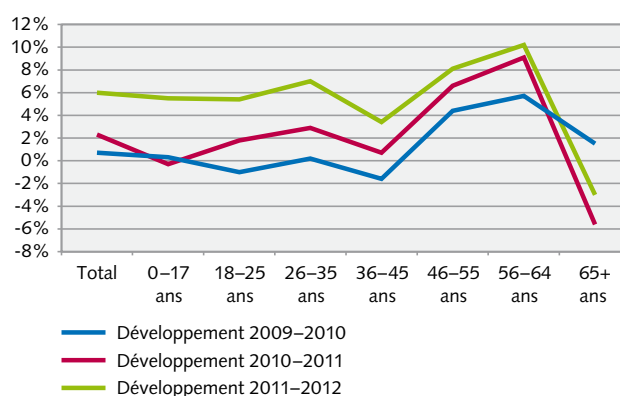
fédéral. Ces PC sont octroyées aux personnes dont la rente ne permet pas de couvrir le minimum d'existence. Une aide sociale économique peut être versée cependant dans des cas particuliers, à des pensionnaires d'EMS ou à des personnes de nationalité étrangère dont le statut de séjour ne donne pas droit aux PC, par exemple. De ce fait, le taux d'aide sociale des plus de 65 ans est bas (0,2%).

Le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale croît plus vite chez les personnes plus âgées

La part des bénéficiaires de l'aide sociale est en hausse depuis des années parmi les personnes âgées de 46 à 64 ans. Entre 2011 et 2012, elle a augmenté de 8,1% chez les 46 à 55 ans et de 10,2% chez les 56 à 64 ans. La hausse a été la plus marquée en 2012 dans ces deux classes d'âges. Elle avait atteint respectivement 6,6% et 9,1% entre 2010 et 2011. Les personnes âgées de 46 à 64 ans qui se retrouvent à l'aide sociale ont de la peine à reprendre pied sur le marché du travail. Une grande partie d'entre elles bénéficient tôt ou tard des prestations d'une assurance sociale, de prestations complémentaires dans la plupart des cas (27% des 46 à 55 ans et 49% des 56 à 64 ans), comme le montre la répartition des cas selon le motif de clôture du dossier. La part des plus de 65 ans à l'aide sociale baisse depuis 2009 de manière frappante. Elle a diminué de 2,9% entre 2011 et 2012 et de 5,6% entre 2010 et 2011. Cette évolution s'explique par l'extension, ces dernières années, des prestations complémentaires ordinaires à l'AVS/AI relevant du droit fédéral. Les PC couvrent désormais aussi les soins qui étaient auparavant à la charge de l'aide sociale.

Evolution du nombre des personnes à l'aide sociale par classes d'âges de 2009 à 2012

G 5



Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2012

© OFS

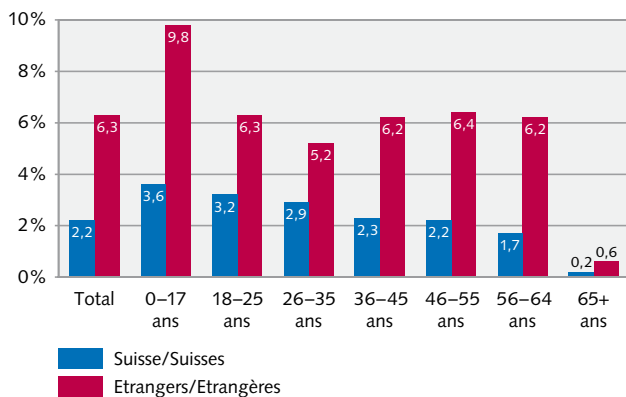
La légère hausse du nombre de personnes de la classe d'âge des 26 à 35 ans à l'aide sociale s'explique par le risque accru pour les parents élevant seuls des enfants de dépendre de l'aide sociale, risque qui diminue légèrement dans la classe d'âges suivante (entre 36 et 45 ans). Les enfants et les jeunes adultes représentent une part importante des bénéficiaires de l'aide sociale (42,1%). Leur part est toutefois la seule, avec celle des 36 à 45 ans, à avoir baissé continuellement pendant les trois dernières années.

Le risque de dépendre de l'aide sociale est trois fois plus élevé chez les étrangers que chez les Suisses

2,2% des Suisses et des Suissesses recourent à l'aide sociale. La part des hommes dans ce cas (2,3%) est plus élevée que celle des femmes (2,1%). A l'inverse, chez les personnes de nationalité étrangère, le taux d'aide sociale des femmes (6,6%) est supérieur à celui des hommes (6,0%). Dans l'ensemble, le taux d'aide sociale des personnes de nationalité étrangère se situe à 6,3%. Cela signifie qu'en Suisse, une personne étrangère sur 16 doit recourir à l'aide sociale. La ventilation par classes d'âges du taux d'aide sociale fait ressortir des différences comparables. Dans le groupe d'âges des enfants, le plus fortement touché, le taux d'aide sociale est de 9,8% chez les enfants de nationalité étrangère. En d'autres termes, un enfant étranger sur dix en Suisse bénéficie de l'aide sociale. C'est le cas d'un enfant suisse sur 28 (3,6%).

Taux d'aide sociale des personnes suisses et étrangères par classes d'âges, 2012

G 6



Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2012

© OFS

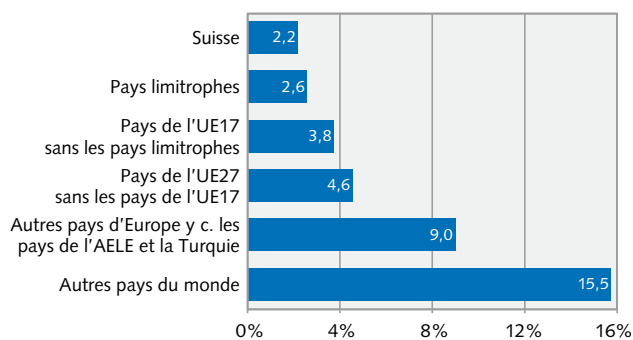
Les ressortissants de pays extra-européens sont davantage tributaires de l'aide sociale que ceux de pays européens

Les personnes de nationalité étrangère risquent généralement davantage que les Suisses de se retrouver à l'aide sociale souvent en raison d'un faible niveau de formation, d'une structure familiale marquée par un grand nombre d'enfants, d'un manque de liens avec le marché du travail. On observe toutefois des différences importantes entre les groupes de pays d'origine. Ces différences sont dues aux mêmes raisons que celles qui expliquent les écarts entre les bénéficiaires suisses de l'aide sociale et ceux de nationalité étrangère. Le taux d'aide sociale des citoyens européens de l'UE-27 se situe à 3,1%, soit exactement au même niveau que le taux au niveau national. Les ressortissants d'un des quatre pays de l'UE voisins de la Suisse font état du taux d'aide sociale le plus bas (2,6%). Ce taux est légèrement supérieur à celui des personnes de nationalité suisse (2,2%). Les ressortissants de ces pays n'ont pas de problème d'intégration dû à la langue, ils ont en général un niveau de formation supérieur et leur structure familiale est comparable à celle des bénéficiaires suisses. Le taux d'aide sociale des

ressortissants de l'un des 17 premiers pays de l'UE (sans les quatre pays voisins de la Suisse) est de 3,8%. Celui des personnes venues de l'un des 10 nouveaux pays de l'UE est encore plus élevé, bien que ce groupe ne compte que 2400 personnes environ. Représentant un tiers de toutes les personnes touchant l'aide sociale en Suisse (32% ou environ 36'500 personnes), les bénéficiaires issus de pays européens non membres de l'UE, y c. la Turquie, sont nettement plus nombreux. Leur taux d'aide sociale est de 9,0%, ce qui signifie qu'une personne sur 11 en provenance de l'un de ces pays est à l'aide sociale. Le plus grand groupe de personnes de nationalité étrangère touchant l'aide sociale en Suisse est cependant formé des ressortissants des pays extra-européens (41'000 personnes environ): plus d'une personne sur six (15,5%) issue d'un pays extra-européen et vivant en Suisse bénéficie de l'aide sociale.

Taux d'aide sociale par groupe de pays, 2012

G 7



Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2012

© OFS

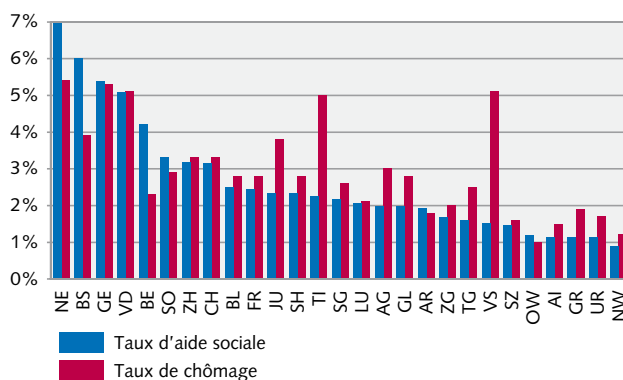
Comparaison entre le taux de chômage et le taux d'aide sociale

Le taux de chômage représente le rapport entre les personnes enregistrées au chômage et la population active, le taux d'aide sociale celui entre les bénéficiaires de l'aide sociale et la population dans son ensemble.

A la fin de 2012, le taux de chômage (3,3%) n'était que légèrement plus élevé que le taux d'aide sociale (3,1%). Ces deux valeurs étaient proches dans la plupart des cantons, indépendamment du fait qu'elles étaient plus élevées

Taux d'aide sociale et de chômage par canton, 2012

G 8



Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2012, seco

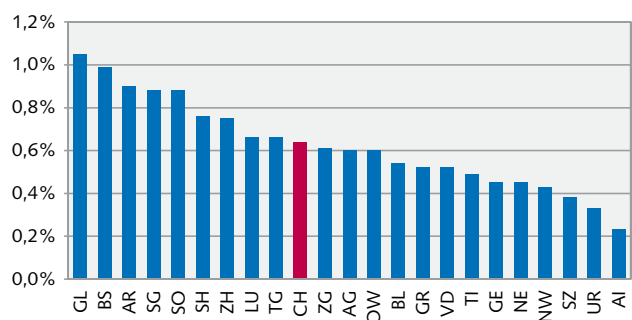
© OFS

dans certains cantons (GE, VD, ZH) que dans d'autres (NW, AI, OW). Dans la majorité des cas, on peut établir un parallèle entre le taux de chômage et le taux d'aide sociale. Les cantons dans lesquels le taux de chômage est élevé présentent aussi un taux d'aide sociale important. A l'exception toutefois des cantons de Bâle-Ville et Berne, où le taux d'aide sociale est élevé et le taux de chômage nettement plus bas, deux fois plus faible même dans le canton de BE. Le taux d'aide sociale tend à être bas dans les cantons qui font état d'un faible taux de chômage. Mais il y a, ici aussi, des exceptions comme le canton du Valais et du Tessin, où le taux de chômage est respectivement 3,4 et 2,2 fois plus élevé que le taux d'aide sociale. A noter que dans le canton du Tessin, une prestation cantonale est versée en amont de l'aide aux chômeurs. Ce soutien financier permet d'éviter à certains de ces bénéficiaires de se retrouver à l'aide sociale. Huit autres cantons versent également des aides aux chômeurs. Dans certains de ces cantons (JU, UR et SH), le taux de chômage est clairement plus élevé que le taux d'aide sociale, alors qu'il est plus bas que celui-ci dans d'autres cantons (NE, BS). Il n'est donc pas possible d'établir directement l'influence de l'aide aux chômeurs sur l'aide sociale.

Avances sur pensions alimentaires (AVPA): des chiffres en baisse

Les AVPA ont été recensées dans 22 cantons en 2012. Le relevé n'a pas encore pu avoir lieu au niveau des dossiers de bénéficiaires dans les quatre cantons restants (BE, VS, FR, JU). 40'464 personnes au total ont reçu des avances sur pensions alimentaires dans 17'774 cas. Le taux de bénéficiaires d'AVPA de tous les cantons (0,64%) est nettement inférieur au taux d'aide sociale. Cela s'explique entre autres par le fait que le groupe des ayants droit se limite aux personnes pouvant prétendre à des pensions alimentaires. Le nombre des personnes ayant reçu des AVPA a diminué de 1,0% par rapport à l'année précédente.

Taux d'avances sur pensions alimentaires, 2012 G 9



Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2012

© OFS

La répartition selon la charge des cantons induite par les AVPA est différente que pour l'aide sociale économique. Les cantons francophones occupent le milieu ou le bas du classement, alors que les cantons alémaniques de Glaris, Bâle-Ville et Appenzell Rhodes Extérieures, par ex., affichent les taux les plus élevés. Le canton de Bâle-Ville est le seul canton urbain à présenter un taux élevé de bénéficiaires d'AVPA. Ce taux est plus bas dans tous les autres grands cantons.

La statistique de l'aide sociale en bref

La statistique suisse de l'aide sociale relève chaque année les dossiers de personnes touchant au moins une fois par année civile des prestations financières de l'aide sociale. Sont prises en compte toutes les personnes de 0 à 64 ans faisant partie du dossier. Les personnes de 65 ans et plus dans le besoin bénéficient pour la grande majorité de PC. Elles ne tombent à l'aide sociale que dans des cas exceptionnels.

La statistique de l'aide sociale relève aussi d'autres prestations sous condition de ressources versées en amont, telles que les avances sur pensions alimentaires et les allocations de maternité ou parentales. Ces prestations sont allouées selon des conditions définies par chaque canton. L'inventaire des prestations sociales sous condition de ressources fournit de plus amples informations à ce sujet (www.sozinventar.bfs.admin.ch).

L'Office fédéral de la statistique (OFS) établit, sur cette base, des indicateurs en vue d'analyser la situation des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse. Les résultats de la statistique de l'aide sociale sont aussi utilisés dans le cadre de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons (RPT).

L'indicateur le plus important de la statistique de l'aide sociale est le taux d'aide sociale, qui définit la part des personnes qui touchent l'aide sociale dans l'ensemble de la population résidente permanente selon la STATPOP de l'année précédente.

Autres informations sur Internet

Portail statistique de l'OFS, protection sociale:

www.statistique.admin.ch → Thèmes → 13 Protection sociale

www.statistique.admin.ch → Thèmes → 13 Protection sociale → Prestations sous condition de ressources → Aide sociale → Indicateurs → Bénéficiaires

www.statistique.admin.ch → Thèmes → 13 Protection sociale → Prestations sous condition de ressources → Aide sociale → Données détaillées → Tableaux et cubes

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Conception, rédaction: Jan Boruvka, Norbert Riesen (Section Aide sociale)

Layout: DIAM, Prepress/Print

Traductions: Services linguistiques OFS, **langues:** disponible comme fichier PDF (ou sous forme imprimée) en allemand, en français et en italien

Renseignements: Office fédéral de la statistique, Section Aide sociale, Norbert Riesen, tél. 032 713 65 78, e-mail: norbert.riesen@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 767-1203, gratuit

Commandes: tél. 032 713 60 60, fax: 032 713 60 61, e-mail: order@bfs.admin.ch